

A Monsieur Gustave Lanson
Professeur à la Faculté des Lettres de
l'Université de Paris

ERNEST COURBET

hommage [illegible]
E Courbet

JEANNE D'ALBRET

ET

L'HEPTAMÉRON



PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.

1904

JEANNE D'ALBRET

ET L'HEPTAMÉRON

EXTRAIT

DU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

TIRÉ A 30 EXEMPLAIRES

ERNEST COURBET

JEANNE D'ALBRET

ET

L'HEPTAMÉRON



PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.

—

1904

JEANNE D'ALBRET

ET L'HEPTAMÉRON

La publication des *Contes de la reine de Navarre* faite pour la première fois en 1558 par Boaistuau sous le titre d'*Histoires des amans fortunez*, et par Gruget, en 1559, sous celui de l'*Heptaméron des Nouvelles*, constitue une singularité bibliographique dont l'explication n'a pas été jusqu'à ce jour offerte aux curieux des vieilles lettres françaises. Les deux in-quartos, pièces principales du procès, ne suffisent pas à éclaircir le rôle de Boaistuau. Pour la lumière complète, un premier document est indispensable ; c'est l'édition originale du *Chelidonius tigurinus* ou de l'*Institution du Prince*, paru en 1556. Ce livre est le point de départ de la fortune littéraire de Boaistuau ; mais les exemplaires en sont fort rares. Un heureux hasard m'ayant permis d'acquérir cet aîné des ouvrages de l'auteur, je viens exposer ici le résultat de mes recherches demeurées en suspens jusque là.

Gruget et Boaistuau ont été, comme Clément Marot et Bonaventure Despériers, valets de chambre de Marguerite de Navarre. A la mort de cette princesse, tous deux se mirent en quête d'une situation équivalente auprès de grands personnages. Claude Gruget, connu pour sa fidélité à la mémoire de la reine défunte et pour la rectitude de son caractère, est devenu le secrétaire du prince

de Condé. Boaistuau plus instruit, plus remuant, moins digne de confiance, n'a réussi d'abord qu'à s'introduire chez de moindres seigneurs. Entre les deux, le contraste est nettement marqué. Pour Gruget le vœu du maître, la tâche ordonnée, doivent être accomplis d'une manière scrupuleusement désintéressée. Pour Boaistuau l'initiative doit venir de lui et suivant ce principe, chacun de ses ouvrages sera entrepris avec une arrière-pensée d'intrigue et de poursuite de la faveur.

A cet égard la démonstration est d'une parfaite simplicité. Elle est singulièrement instructive. En 1556, Boaistuau, secrétaire de M. de Cambray, ambassadeur du roi aux Parties du Levant, désireux d'être comme Gruget appelé dans la maison de Bourbon, publie sous le titre de *Chelidonius tigurinus*, un traité du prince et il en offre la dédicace à François de Clèves, duc de Nevers, le jugeant seul digne de cet hommage comme issu d'une famille princière et comme éminent capitaine (1).

Dans la recherche de puissants protecteurs Boaistuau tourne sa vue du côté des princes de l'Église. A l'occasion des noces de Marie Stuart, l'archevêque de Glascow, Jacques Beaton, vint à Paris avec ses neveux. Pour ce haut personnage notre ambitieux écrivain tenait en réserve un morceau de choix : *le Théâtre du monde*, suivi de *l'Excellence de l'homme.* Le livre fut accueilli avec faveur et l'influence de l'archevêque protecteur à Paris du Collège des Ecossais, fut à ce point efficace que le *Théâtre du Monde*, traduit en anglais par Alday, eut trois éditions, dont on trouve des exemplaires

(1) C'est au duc de Nevers dont il était l'un des principaux officiers que François de Rabutin a dédié son livre *Des guerres de Flandres*, Paris, 1557.

au British Museum, avec un nombre relativement élevé des ouvrages de Boaistuau.

La genèse du *Théâtre du Monde* mérite quelques explications. L'auteur de ce livre s'était mis en tête de traduire la *Cité de Dieu*. Cette tâche était absorbante. Elle menaçait de durer longtemps. L'ambition du traducteur ne pouvait s'accommoder de lenteurs. Il tira de la lecture du texte de saint Augustin les éléments de son *Théâtre* des misères humaines. Mais son ami le comte d'Alsinois lui ayant adressé en guise de préface de très remarquables stances sur la destinée de l'homme, Boaistuau, pris d'émulation et voulant offrir aux neveux de Jacques Beaton un complément au *Théâtre du Monde*, écrivit en épilogue le *Traité de l'excellence de l'homme*.

C'est quelques mois après la production du *Théâtre* que furent publiées les *Histoires des amans fortunez*. Nous analyserons à la fin du présent article cet ouvrage qui a jeté sur le nom de Boaistuau une tâche ineffaçable. Malgré l'exécution que lui valut à ce sujet sa perfidie, l'infatigable scribe ne s'arrêta point. Il était de ceux qu'une mésaventure, même méritée, une condamnation publique ne retiennent pas dans la voie où ils sont engagés.

En 1560, jamais pareille activité ne se manifesta dans la production et dans l'intrigue, Boaistuau dédie ses histoires prodigieuses à Jean de Rieux (1). Ce dernier protecteur est tellement satisfait de l'offrande que, dans un sonnet à l'auteur, il n'hésite pas à lui donner les plus expresses assurances de dévouement.

Les derniers vers de ce sonnet sont à citer :

Et puisque me portant si bonne affection,
Tu m'as rendu tien par obligation,
Je serai toujours tien et de cœur et d'esprit.

(1) Petit-fils du Maréchal de Rieux, Jean IV, lieutenant du Roi en Bretagne. Créé marquis d'Asserac en 1574.

Le frère de Jean de Rieux, René (1), s'enthousiasme à son tour. Son admiration est sans limite :

Tu sais combien tu es loué par la France,
Et combien ton pays où tu n'as guère esté,
A d'honneur, de plaisir et de félicité
De t'avoir donné nom, vie, lait et naissance.

Il semblerait qu'alors Boaistuau n'eut pas d'autres appuis à ambitionner. Il demeure insatiable et se tourne de nouveau vers des altesses religieuses. Traducteur des *Nouvelles* de Bandello, il offre en 1561 ce nouvel ouvrage à Mathieu de Mauny, abbé des Noyers et neveu de François de Mauny, archevêque de Bordeaux, et dans sa manie inlassable d'hommages il donne, en 1566, une seconde édition de son *Chelidonius*. Le duc de Nevers étant mort, il supprime du titre du livre le nom de ce prince, son idole, pour le remplacer par une dédicace à Nicolas Breton, abbé de Saint-Sidroine, secrétaire du cardinal de Lorraine.

De tous les ouvrages de Boaistuau le dernier, l'*Histoire des persécutions de l'Église chrétienne* est le seul qui n'ait point eu de parrain. L'auteur surpris par la mort, un peu avant 1567, n'avait à cet égard pu exprimer aucune volonté. Son livre n'était pas terminé, il s'était borné à en recommander l'achèvement à son ami Pierre de Cistières qui succomba lui-même au cours de son travail. Un troisième ami de l'auteur et de son continuateur, de Cotteblanche, receveur des Aides en l'élection de Meaux, prit avec l'imprimeur soin de compléter et de mettre au point, en 1572, l'*Histoire des persécutions de l'Église chrétienne*. Une approbation des docteurs en théologie, du 8 novembre 1571, est placée à la fin de cette œuvre qui

(1) René, frère du précédent, chambellan du Roi de Navarre.

est trop peu connue et dont l'esprit est d'une modération d'autant plus appréciable que l'auteur écrivait au milieu des exaltations et des atrocités de la guerre civile. En faisant cette remarque on ne peut s'empêcher de se rappeler que Boaistuau vécut sa jeunesse auprès de Margueritè de Navarre et qu'il apprit d'elle à faire profession de tolérance.

Moins de dix ans, de 1556 à 1566, ont suffi à Boaistuau pour acquérir une notoriété qui subsiste encore. Il avait un savoir fondé sur un grand amas de lectures. A défaut de l'originalité qui crée et assure la réputation, il possédait une certaine habileté de forme. Enfin dans le monde des lettres il s'était fait d'illustres amis. Bernard de Girard et le comte d'Alsinois, Pierre Trédéhan et Jean de la Lande étaient ses fidèles. Par occasion il se lia avec Baïf et Joseph Scaliger qui se montrèrent favorables. Avec de telles relations il fut prôné pour son mérite et agréé pour ses flatteries. Il était habile dans la louange, appropriant chacune de ses dédicaces au personnage qui en était l'objet. C'est de cette manière qu'il réussit à s'accréditer auprès du duc de Nevers, de Jacques Beaton, de Marguerite de Bourbon, de Jean de Rieux et de Mathieu de Mauny. Et il dut à ses protecteurs plus qu'à ses ouvrages une grosse partie de sa réputation.

Malgré leur brièveté, les détails qui précèdent nous ont éloigné du sujet de cet article. Leur utilité nous servira d'excuse. Ils éclairent ce drame d'histoire littéraire en deux actes, dont le premier fut l'édition des *Histoires des amans fortunez* et le second la publication de l'*Heptameron* ; mais il nous faut revenir en arrière.

La dédicace de l'édition originale du *Chelidonius,* le premier livre de l'auteur, lui avait valu la bienveillance du duc de Clèves et un emploi auprès de lui. Dans un

élan de gratitude très calculée, Boaistuau se mit en quête d'une matière d'hommage pour la duchesse Marguerite de Bourbon.

La reine de Navarre avait, à sa mort, laissé un recueil de *Nouvelles* qui paraissait perdu de vue. Ces récits, dans le goût de Boccace, étaient épars dans les familles des nobles devisantes et des narrateurs dont la vieillesse ou la mort avaient fermé la bouche. Les membres du cénacle dont l'intimité était rompue gardaient comme des reliques anciennes sans valeur les pages qui, du vivant de Marguerite de Navarre, avaient fait leurs délices et constitué de menues chroniques de cour. Boaistuau vit dans la réunion de ces contes errants une œuvre d'une éxécution facile et particulièrement offrable à la duchesse de Nevers. Mais en même temps pour se montrer reconnaissant vis à vis des personnages qui tiraient pour lui de leurs archives des manuscrits tout faits, il se trouva obligé de reproduire en tête des *Nouvelles* le prologue général qui met en scène les devisantes et les gentilshommes, leurs partners de causerie, désignés par des pseudonymes encore transparents aujourd'hui et d'une clarté absolue vers la fin du XVIe siècle. En ses ambitieuses visées, Boaistuau ne s'imaginait pas qu'il eut rien à craindre dans la famille deBourbon.

A la date du 31 août 1558, le libraire Vincent Sertenas obtint privilège pour l'impression d'un livre intitulé : *Histoires des amans fortunez dédiées à tresillustre Princesse Madame Marguerite de Bourbon, Duchesse de Niuernois* ». Sous le masque de ce titre ni le roi Henri II, ni le cardinal de Sens, présent à la signature, ni le secrétaire d'État, Hurault, ne demélèrent qu'il s'agissait d'un ouvrage de la reine de Navarre. D'autres supercheries vinrent s'ajouter à ce premier déguisement. Dans une longue dédicace, Boaistuau esquiva toute explication

précise sur l'origine du livre, sur le rédacteur des nouvelles. Il présenta le texte primitif comme un recueil informe qu'il affirma avoir corrigé, amendé et rendu digne de la Duchesse « naturelle héritière de toutes les excellences et vertus qui enrichissaient l'auteur, pendant qu'il décorait le pourpris de la terre. »

Cette déclaration était confirmée dans des poésies liminaires par les louanges émanant des amis de l'auteur, Bernard du Haillan, L. du Lys et Gabriel de Lyvène. Ce dernier pris d'un accès de lyrisme aigu s'écriait :

Tu nous fais tous les jours d'un art laborieux
Gouster le miel sucré de ta docte faconde,
Un Chelidon traduit, un Théâtre du Monde
Te publient partout docte et ingénieux,
Fidèle traducteur et auteur studieux,
Tant de grâce et bien dire en l'un et l'autre abonde.
Ores tu nous fait voir corrigé et revu
Cest œuvre plus parfaict qu'il ne fut oucques veu,
Et ainsi es-tu né pour le profit publique.

Grisé de tant d'éloges, Boaistuau, perdant toute retenue, ajoutait dans un avis au lecteur, presque impertinent à force de suffisance :

Je fus seulement requis de reviser et mettre au net dix-huit ou vingt histoires. Toutefois ainsi que les hommes sont curieux de novalitez, je fus sollicité de poursuivre ma poincte ; ce que j'ay accordé plus par importunité que de gré... Je te puis asseurer qu'il m'aurait esté moins pénible de bastir l'œuvre tout de neuf que de l'avoir tronqué, en plusieurs endroits, changé, innové, adiouté et supprimé en d'autres, ayant esté quasi contraint luy donner nouvelle forme. »

Tant d'audace devait attirer la foudre. Elle tomba imprévue et écrasante d'où Boaistuau ne l'attendait point et ce fut Jeanne d'Albret, la belle-sœur de la

duchesse de Bourbon, qui se fit justicière pour sa mère outragée.

Dans le deuil de la perte d'un troisième enfant, dans l'espoir déçu de l'agrandissement du royaume de Navarre, parmi d'autres plus intimes causes de chagrin, Jeanne trouva pour venger la mémoire de Marguerite de Navarre une extraordinaire énergie. L'édition des *Histoires des amans fortunez* fut anéantie. Quelques exemplaires seulement échappèrent à la destruction. En moins d'un an, le 7 avril 1559, la place ambitionnée par Boaistuau pour le livre qu'il considérait comme un chef d'œuvre digne et assuré de la protection d'une grande dame fut prise par l'*Heptaméron,* « des nouvelles de très illustre et très excellente Princesse, Marguerite de Valois, royne de Navarre. »

A la suite, sur le titre même du volume, on lisait cette annonce cruelle comme un verdict de chambre de justice :

Remis en son vray ordre confus auparavant en sa première édition, et dédié à très illustre et très vertueuse princesse Jeanne de Foix, Royne de Navarre, par Claude Gruget Parisien.

Le nom du libraire Gilles-Gilles (1) est à l'enseigne de la Concorde.

D'après le titre de l'*Heptaméron*, ce serait uniquement à Claude Gruget que serait due la publication de cet ouvrage; mais pour qui connaît le défaut d'initiative et l'esprit de soumission de cet ancien serviteur de Marguerite de Navarre, il n'est pas douteux que, dans la circonstance, il n'ait obéi aux ordres de Jeanne d'Albret. Il a été choisi contre Boaistuau parce qu'ainsi que ce dernier, il avait été secrétaire de l'auteur de l'*Hepta-*

(1) Gilles-Gilles, associé de Vincent Sertenas, rue Saint-Jacques.

méron, qu'il avait des lettres (1) et qu'il était honnête homme. Mais derrière ce tenant de Jeanne d'Albret, c'est la reine de Navarre qu'on aperçoit, c'est elle qui dirige les coups et par leur vigueur, ils dépassent de beaucoup ceux qu'aurait pu porter la main de Claude Gruget. Dans cette lutte, il se distribue des horions qui frappent même la duchesse de Nevers, notamment un sonnet de Passerat terminé par les deux tercets suivants :

« France, d'orénavant tu te peux bien vanter
D'avoir veu un Phénix, qui sçeut si bien chanter,
Qu'on ne trouve aujourd'hui personne qui l'imite,
Sinon l'autre Phœnix, héritier du renom,
Et gloire du premier ainsi comme du nom
Qu'il laissa en mourant : l'unique Marguerite ».

Ces vers qui reprochent à Marguerite de Bourbon, soupçonnée de connivence avec Boaistuau, d'avoir voulu usurper auprès de Marguerite de Valois, la place de Marguerite de France (2), n'ont pas été reproduits dans la seconde édition de l'*Heptaméron* donnée en 1560, la dernière dont prit soin Jeanne d'Albret. La duchesse de Nevers n'avait pas eu de peine à se disculper vis-à-vis de sa terrible belle-sœur qui, un peu plus tard, recueillit Marie de Clèves, sa nièce, devenue orpheline (3) et lui servit de mère à la Cour de Pau. La pauvre fillette, née en 1555, avait deux ans de moins seulement que son petit cousin, Henri de Navarre.

(1) Il s'était fait connaître en 1551 par une traduction des *Dialogues de Sperone Speroni*. Il préparait alors l'édition des *Diverses Leçons de Pierre Messie*, donnée en 1560.

(2) Sœur de Henri II devenue duchesse de Savoie par son mariage en 1559 avec Philibert-Emmanuel.

(3) Voir à ce sujet le *Cabinet Historique*, 1873, pp. 1 et suiv. Marie de Clèves épousa en 1572, le prince de Condé, Henri de Bourbon. Elle mourut, de suite de couches, en 1573.

Il n'est pas inutile d'entrer encore dans quelques détails au sujet du livre qui nous occupe.

Le privilège daté du 25 décembre 1558, à Saint-Germain-en-Laye, a été accordé à Gilles-Gilles associé de Vincent Sertenas, peu soucieux cette fois de solliciter le permis d'imprimer « les contes et nouvelles autrefois mis par escrit de notre très chere et très amée tante, la feue Royne de Navarre ». Tels sont les termes employés par Henri II. Le pétitionnaire expose qu'il agit *par ordre* sans rien préciser davantage. Comme Gruget, Gilles-Gilles obéit à la Reine.

D'autres indications non moins précieuses ressortent de la dédicace de l'*Heptaméron*. Le modeste secrétaire qui en est devenu l'éditeur, désireux de faire croire qu'il a de son initiative personnelle entrepris de publier cet ouvrage, en donne pour raison que « la première édition a caché le nom de l'auteur et quasi changé toute la forme du livre tellement que plusieurs le mescognossoient ». Il ajoute que, sous la permission du Roi et sous le consentement de la Reine (de Navarre), le manuscrit a esté mis sous la presse pour le publier tel qu'il doit être ; mais il lui échappe de dire que la première édition avait déplu, « non que celui qui y avait mis la main ne fût homme docte, qu'il n'y ait prins peine, et si est aysé à croire qu'il ne l'a voulu desguiser ainsi, sans quelque occasion. »

L'occasion que cherchait Boaistuau nous est maintenant dévoilée. Il ne nous reste plus qu'à savoir en quoi a consisté son rôle dans la publication qui a si fort irrité Jeanne d'Albret. Il n'a introduit aucune amélioration dans le texte des Contes. Le Roux de Lincy, à qui les Bibliophiles françois doivent la meilleure réimpression de l'*Heptaméron*, a relevé les variantes des Histoires. Elles sont insignifiantes. L'éditeur de 1558 a bouleversé

l'ordre des récits, rejetant à la fin ce qui dans le groupement original figurait aux premières pages. Il a disposé les contes en une série unique alors que l'auteur les avait divisés par journée sur le modèle du *Décameron* (1). Il a supprimé les prologues qui de la seconde à la dernière journée formaient un cadre pour chaque dizaine de nouvelles. Enfin il a rédigé pour la table générale des sommaires analytiques, écrits sans goût et sans esprit, les uns d'une longueur démesurée, et les autres d'une lourde briéveté.

Il n'y a guère à noter d'important entre le volume de Boaistuau et celui de Gruget que la fin du prologue de 1558 ainsi conçu :

« J'ay bien désir dit Hircan (Henri d'Albret) que Parlamente commence, s'il luy plaist faire cest honneur à la compagnie, laquelle pour luy obeir commença ainsi qu'il s'ensuyt. »

Ces quelques lignes omises dans le texte de 1559, on ne sait pour quel motif, n'ont pas été rétablies par Le Roux de Lincy. Elles offrent pourtant de l'intérêt car elles restituent à une éminente narratrice, la reine Marguerite, un récit qui, depuis, a toujours été attribué à Hyrcan.

Malgré la cruelle mésaventure que lui attira la publication des *Histoires des Amans fortunez,* Boaistuau, nous l'avons vu dans la première partie de cet article, continua par la publication de ses *Histoires Prodigieuses* et des *Histoires Tragiques de Bandello*, le cours de sa carrière d'écrivain. Et telle était la foi de ses amis dans son rôle de créateur de tous ses livres sans exception,

(1) Grande admiratrice de Boccace, Marguerite de Navarre a commandé la traduction de cet ouvrage à Antoine le Maçon qui la fit paraître en 1545.

que deux ans après la suppression des *Amans fortunez*, il recevait de l'un de ses panégyristes, l'éloge suivant :

Celuy qui de l'amour exprime les fureurs
Sous le nom des Amans fortunez malheureux,
S'en vient plus hardiment, sanglant et furieux,
De ces amans chanter les mortelles horreurs.
Et quoy que des saincts vers des Grecs, Latins on die
Et qu'on loüe sans pris d'eux tous la tragédie,
La prose de Launay cependant les surmonte.

La bibliographie de Boaistuau vaudrait d'être écrite avec quelque détail, mais elle paraît devoir être réduite aux éditions originales qui pour la vie ou l'œuvre de l'auteur ont seules à raison de leur beauté et de leur correction typographiques la valeur de documents de premier ordre. En voici un exposé sommaire :

— L'Histoire de Chelidonius tigurinus, sur l'institution des Princes chrestiens et origine des Royaumes, traduict de latin en françois, par Pierre Bouaistuau, natif de Bretaigne, des parties de Nantes, avec un traité de paix et de guerre, et un autre de l'excellence et dignité du mariage.

Ensemble une autre hystoire de la Faulse religion de Mahommet, et par quel moyen il a séduit tant de peuple, lesquels sont de l'invention du translateur.

Paris, Pour Jan Longis, 1556.

Privilège du 5 août 1556 au nom de Vincent Sertenas.

Achevé d'imprimé le 8 août 1556.

In-8o de 211 ff. num. plus 12 ff. lim. non chiffrés.

— Le Théatre du Monde où il est faict un ample Discours des misères humaines composé en latin par Pierre Boaystuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne : puis traduict par luy mesme en françois.

Dédié à Révérendissime Prélat Jaques de Betoun, archevesque de Glasco.

Paris
Pour Vincent Sertenas
1558

Privilège du 1er juillet 1558.

In-8o de 14 ff. lim. tit. comp. et 110 feuil. num.

— Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme faict en latin par Pierre Bouaystuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par luy mesme en François.

Dédié à messieurs Jacques et Alexandre de Betoun gentilzhommes Escossois frères.

Paris, Vincent Sertenas, 1558.

Le Privilège annoncé au bas du titre n'existe pas.

30 ff. num. tit. comp. plus deux feuillets de table.

Ce livret se trouve toujours réuni au *Théâtre du Monde* sous la même date.

Une réimpression isolée a été donnée en 1559 chez Gilles Robinot avec la même pagination. Elle paraît un reliquat d'exemplaires sous un nouveau titre.

Histoires
des Amans Fortunez.

Dédiées à trèsillustre Princesse Madame Marguerite de Bourbon, Duchesse de Nivernois.

A Paris
Pour Gilles Robinot libraire, tenant sa boutique au Palais, en la gallerie par où on va à la chancellerie
1558
avec Privilège du Roy.

Privilège en date du 31 août 1558 au nom de Vincent Sertenas.

In-4° 184 ff. chiffrés plus 19 ff. lim. non num. tit. comp.

— Histoires Prodigieuses les plus mémorables qui ayent esté observées depuis la nativité de Jesus-Christ, jusques à notre siècle : extraictes de plusieurs fameux autheurs, Grecz, latins, sacrez et prophanes, mises en notre langue par P. Boaistuau, surnommé Launay, avec les Pourtraictz et figures.

Dédié à très hault, et très puissant Seigneur Jehan de Rieux, seigneur d'Asserac.

La marque du libraire est remplacée par les Grandes Armes de Jehan de Rieux.

Paris
Estienne Groulleau. Libraire, MDLX.

Avec Privilège. Au verso du titre se trouve un court extrait

non daté du privilège accordé à Vincent Sertenas et Jan Longis.

Gr. in-4o de 12 ff. lim. tit. comp., 173 ff. num. plus 3 ff. non chiff. Achevé d'imprimer par Annet Brière, du 18 juin 1860.

— HISTOIRES TRAGIQUES extraites des œuvres Italiennes de Bandel et mises en nostre langue françoise, par Pierre Boaistuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne.

Dédié à Monseigneur Matthieu de Mauny, abbé des Noyers.

A Paris, par Vincent Sertenas, tenant sa boutique au Palais en la Gallerie par où on va à la chancellerie
1561
avec Privilège du Roy.

Privilège du 17 janvier 1558.

124 ff. num. tit. comp.

— HISTOIRE DES PERSÉCUTIONS de l'Église chrestienne et catholique faisant un ample discours des merveilleux combats, qu'elle a soutenuz estant oppressée et affligée soubz la tyrannie de plusieurs Empereurs Romains, commençant à Nostre Seigneur Jesus Christ et à ses Apostres, et quelle a esté la constance de leurs successeurs en icelle.

Par feu Pierre Bouaistuau, surnommé Launay, natif de Bretaigne.

Paris, Guillaume de la Noue sur le pont Nostre-Dame à l'enseigne du Dauphin, MDLXXII, avec privilège du Roy.

In-8 de 96 ff. num. tit. comp. plus 4 ff. contenant in fine le privilègc du 8 janvier 1572 au nom de Robert le Mangnier et Vincent Norment.

VENDÔME. — IMP. F. EMPAYTAZ

VENDÔME. — IMP. F. EMPAYTAZ

